



Le 21 mai 2018 à 18h00, le bureau du syndicat des oléiculteurs de l'Ardèche méridionale s'est réuni à Lagorce, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BERNEAU.

Étaient présents, aux côtés de Monsieur Jean Noël BERNAU, Christian VEZON, vice président du syndicat et Anaïs BETTON, secrétaire. Excusé Thierry JEUNE.

“Un verger d'oliviers a quelque chose de très intime, d'immensément vieux. C'est trop beau pour que j'ose le peindre.”

Vincent Van Gogh

1. Le syndicat préoccupé par la bactérie *Xylella fastidiosa*

La bactérie *Xylella fastidiosa*, transmise et véhiculée par des insectes vecteurs, s'attaque à un très large spectre de végétaux : vignes, oliviers, arbres fruitiers (*Prunus*), agrumes, caféiers, chênes, luzerne, etc. La gravité de ses impacts varie selon la souche, le végétal et l'écosystème concerné. Ainsi, on constate une grande diversité de situations dans le monde. Aux États-Unis, la bactérie est connue comme l'agent de la maladie de Pierce qui a fortement touché les vignobles californiens à la fin du 19^{ème} siècle. Elle est également responsable de la chlorose variéguée des agrumes au Brésil depuis la fin des années 1980. Depuis 2013, *Xylella fastidiosa* est responsable du complexe de dessèchement rapide de l'olivier (CoDiRO) en Italie (région des Pouilles). (source: ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Le syndicat est très vigilant à la progression de la bactérie en Europe et se tient informé des actualités en temps réel. Nous vous invitons à bien prendre en considération les informations publiés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Grâce au lien internet ci dessous, vous trouverez toute la documentation concernant la bactérie, tout particulièrement un guide de reconnaissance des symptômes.

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-cest-quoi>

La lois encadre rigoureusement la vente de plants oléicole (et plantes d'ornement sensibles). Nous vous invitons à être vigilants quant à l'achat de ces derniers en n'acceptant aucun plant s'il ne vous est pas délivré avec un certificat de bonne santé du végétale portant la mention “indemne de la bactérie”. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) nous invite tous à lui communiquer les coordonnées de toutes personnes étant dans l'illégalité.

Vendredi 4 mai dernier, notre président a participé à une réunion de travail pour la mise en place d'un plan de sensibilisation et de prospection concernant la bactérie *Xylella* sur l'oliveraie Ardéchoise. La bactérie ayant été récemment observée en Corse (données en vérification), la DRAAF prend la problématique très au sérieux et sollicite le syndicat ainsi que la chambre

d'agriculture pour une collaboration technique à la problématique Xylella en Ardèche.

Afin de pouvoir détecter une éventuelle propagation de la bactérie sur notre territoire, une vingtaines de vergers vont être mis en observation par l'équipe sanitaire de la DRAAF à compter de cette année. Pour répartir au mieux les observations sur nos différents bassins, elle nous invite à soumettre une liste de vergers volontaires en plus des deux conservatoires susceptible de fournir des boutures.

Nous recherchons donc des volontaires, propriétaire de verger (notamment de jeunes plantation) pour collaborer à la lutte de la bactérie sur notre territoire. Les zones suivantes doivent toutes être représentés:

- Zone de Bourg-Saint-Andéol,
- zone de Saint-Remèze,
- zone de Villeneuve-de-Berg,
- zone d'Aubenas,
- zone de Vallon-Pont-d'Arc,
- zone de Saint-Sauveur-de-Cruzière,
- zone des Vans,
- zone de paysac.

Merci de nous retourner le coupon suivant.

Je me porte volontaire pour présenter un verger d'observation pour la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa*

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville: Tél:

Renseignement sur le verger

Localisation: Surface:

Année de plantation:

Variété(s) principale(s):

Coupon à renvoyer à l'adresse suivante
Syndicat des Oléiculteurs
Domaine Pontet-Fronzel, 07150 Lagorce

Après avoir sélectionné un échantillon représentatif des oliveraies Ardéchoise, l'équipe sanitaire de la DRAAF procèdera à la première investigation dès les 6 et 7 du mois de Juin. A cette occasion, notre syndicat organise une conférence animée par les inspecteurs au cours de laquelle ils répondront à toutes vos questions et présenterons toutes les indications pour reconnaître une attaque de la bactérie. Votre présence à tous est très importante!

“Xylella, prévenir plutôt que guérir”

L'olivier et bien d'autres en danger

Conférence animée par les inspecteurs de la DRAAF

le 6 juin à 20h00

Salle du conseil de la Mairie de Vallon-Pont d'Arc

Par ailleurs, Isabelle BOULON, notre collaboratrice de la chambre d'agriculture, attend une réponse de la préfecture d'Ardèche après avoir sollicité sa hiérarchie pour l'organisation d'une campagne Ardéchoise de sensibilisation à la problématique Xylella.

Il est à noter que les membres du bureau restent sceptiques sur les mesures de prophylaxie imposées par l'Europe et espère que d'autres mesures moins violentes seront bientôt proposés.

2. Pensez à installer les pièges de la mouche

Comme nous l'a démontré Monsieur FOLCHER à notre dernière assemblée générale, le piégeage massif de la mouche à largement fait ses preuves.

Notre président vous invite à vous adresser entre autre à la coopérative agricole de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour l'achat de phosphate di ammonique en gros sac. En effet, il semblerait que certains fournisseurs peu scrupuleux de notre bassin distribuent du phosphate mono ammonique à la place du di ammonique. Dans le cas où le déplacement vers Saint-Paul vous serait difficile, le président vous propose volontier de vous en fournir grâce à sa réserve personnelle.

3. Visite des vergers conservatoires

Une visite des vergers conservatoires à été réalisé fin février par un petit groupe composé de Mr Berneau, Mr Folcher, Mme Boulon et Mr Vandran. L'objectif était d'établir un commun accord les variétés Ardéchoise commune aux deux vergers, celui de Mr Berneau composé de plants fournis par l'INRA d'une part et celui de Mr Folcher, composé de plants greffés avec des rameaux fournis par Mr Vandran.

Cette démarche a permis un accord sur la majeure partie des variétés ce qui est une première étape pour déterminer les oliviers ayant une valeur économique, pour l'huile ou l'olive de table. Une première liste des variétés à enregistrer a été ainsi communiquée à l'AFIDOL.

4. Le syndicat lance une campagne de publicité

Après avoir diffusé notre affiche et notre flyer en faveur de la promotion de nos huiles et olives Ardéchoise, le syndicat vous propose une subvention à hauteur de 25% pour l'achat d'un fanion. Ce fanion présente les principales variétés d'olives d'Ardèche et sa hauteur de 2m50 vous assurera la grande visibilité de votre point de vente. N'hésitez pas à nous contacter pour passer votre commande.

Les membres du bureau prévoit une nouvelle impression de notre flyer, présentant au revers les moulins adhérents au syndicat (cette liste peut être complétée par les domaines), pour assurer une large distribution auprès des lieux touristique durant l'été. Un contact sera pris avec l'ADT pour assurer la distribution dans tous les Office de tourisme de notre bassin.

Par ailleurs, les membres du bureau acceptent le devis proposé par l'entreprise numérique "Internet Vallon" (à hauteur de 840€) pour la réalisation d'un site internet. Ce dernier, qui sera géré par notre secrétaire et donnera à notre syndicat une meilleure visibilité, plus que nécessaire aujourd'hui. Une demande de subvention sera sollicité auprès de l'AFIDOL pour le règlement de cette dépense.



4. Autres thèmes abordés

Pour promouvoir d'avantage nos produits authentique, le bureau envisage d'adhérer à Goûtez l'Ardèche®. Ainsi les membre du syndicat qui le souhaite pourront bénéficier de l'agrément.

Trois membres du bureau se sont rendu à la réunion du conseil d'administration de l'association du Centre Technique de l'Olivier le jeudi 17 mai à la Maison des Agriculteurs d'Aix-en-Provence. Ce fut l'occasion de représenter l'oléiculture Ardéchoise auprès des autres acteurs de la filière, notamment de l'AFIDOL.

Un courrier du bureau est adressé aux Amis de l'olivier du pays des Vans qui sollicitent une subvention.

Des démarches sont en cours pour assurer la multiplication de nos oliviers par des pépinières sérieuses qui disposent de pieds mères ou s'engage à prélever dans nos vergers conservatoires.